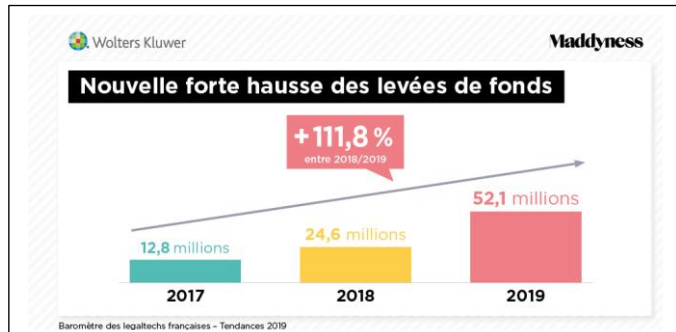


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Legaltechs françaises, les tendances 2019 : l'année des records

*3<sup>e</sup> édition du Baromètre des legaltechs françaises Wolters Kluwer/Maddyness*

Paris, le 22 janvier 2020 – Les *start-ups* de la *legaltech* constituent une niche et un secteur pas forcément stratégique pour les investisseurs. Et pourtant. Ces *start-ups* continuent à attirer un volume significatif de fonds, qui explose même en 2019. Et parce que lever des fonds n'est pas le seul indicateur pertinent, le baromètre 2019 révèle bien d'autres chiffres (structuration de la levée de fonds, scalabilité, chiffre d'affaires, etc.). Concrètement, quelles ont été les tendances en 2019 ? Quels acteurs s'en sortent le mieux ? Quel est leur marché ? C'est au Conseil national des barreaux (CNB), soutien du développement de nouveaux business dans le respect du périmètre du droit, que les résultats de cette 3<sup>e</sup> édition ont été dévoilés.



C'est un peu l'année des records : 3<sup>e</sup> année pour ce baromètre et 3<sup>e</sup> année consécutive de hausse des levées de fonds. Avec une mention spéciale pour ce millésime qui révèle une augmentation particulièrement significative : + **111,8 %** en volume par rapport en 2019.

En cumulé, ce sont **52,1 millions** d'euros qui ont été levés par les *start-ups* de la *legaltech*.

Mais, comme l'année dernière, ces chiffres masquent en réalité de grandes disparités.

### Un marché qui attire les investisseurs

Par rapport à 2016, c'est même une hausse de **307 %** des fonds levés. C'est donc une très bonne année pour les *start-ups* de la *legaltech*.

Et ce d'autant que la médiane des fonds levés a été **multipliée par quatre** en un an, pour s'élever à 2 millions d'euros.

En cumulé, ce sont donc près de **100 millions** d'euros qui ont donc été levés par ce secteur depuis 2016.

Nouvel indicateur cette année, la structuration de ces levées de fonds. Cette notion de « *levée de fonds* » masquant des réalités bien distinctes, nous avons souhaité creuser un peu leur composition. Au final, il ressort que pour **61,1 %** des *legaltechs*, elle a été exclusivement ou majoritairement dilutive mais que, pour **11,1 %** d'entre elles, elle a été majoritairement non dilutive (apport en compte courant, obligataire ou dette).

Étant précisé que l'on observe une forte concentration des levées de fonds, en 2019, autour de **5 acteurs**, qui ont levé à eux seuls **70,9 %** des fonds, captant ainsi les tickets les plus importants. Des acteurs qui commencent désormais à avoir une maturité suffisante pour s'attaquer à d'autres marchés.

Quelques chiffres sont, en ce sens, encourageants : ils renvoient au potentiel de croissance. Certes, très peu de *legaltechs* vendent actuellement leur solution au-delà des frontières européennes. Mais **25 %** d'entre elles prévoit, dès l'année prochaine, de proposer leur solution au-delà de l'hexagone, ce qui est vraiment une bonne nouvelle.

### **De nouvelles tendances, nettement moins positives**

Certes, la baisse est faible et il faudra voir si la tendance se confirme en 2020, mais en 2019, les *legaltechs* qui ont levé des fonds sont un peu moins nombreuses (**27,9 %** ont levé des fonds en 2019 versus **28,6 %** en 2018).

Et si l'on élargit l'analyse aux années 2016 à 2019, on s'aperçoit que **plus de la moitié** des *legaltechs* n'ont jamais levé de fonds.

2019 restera aussi l'année des **premières radiations** : **2** sont à décompter, sachant qu'une dizaine de sites internet d'autres *legaltechs* ne fonctionnent plus depuis 6 mois.

La comparaison avec le volume des fonds levés sur la même période, en France, par les *start-ups* des autres secteurs amène, également, à relativiser ces bons chiffres. Car ce qu'il faut retenir, c'est que la plus importante levée de fonds d'une *legaltech* ne représente ainsi que **9 %** de la plus importante levée de fonds toutes *start-ups* françaises confondues (un léger mieux, cependant, si l'on compare aux **5,8 %** de 2018).

### **Profil des fondateurs, masse salariale, chiffre d'affaires : focus sur les nouveaux indicateurs de cette 3<sup>e</sup> édition...**

Vous pensiez que la tendance à la féminisation du secteur juridique allait se retrouver dans le pourcentage de femmes fondatrices de *legaltechs* : grossière erreur. **Seules 7,4 %** de ces *start-ups* comptent une femme parmi les fondateurs.

Côté bonnes surprises, la proportion de *legaltechs* qui génèrent plus de 1 à 5 millions de chiffre d'affaires, **11,8 %**, et celle des fondateurs qui arrivent à dégager une rémunération, la majorité (**60,3 %** déclarent se verser un salaire).

Et si l'on s'intéresse à la masse salariale, le baromètre 2019 révèle que, si **14,7 %** des *legaltechs* n'ont pas embauché de salarié, **42,6 %** emploient, en revanche, entre 1 et 5 personnes.

## **Plus de détails et bien d'autres chiffres à découvrir dans le dossier de presse**

Vous pouvez le demander à Sylvie Caron, directrice de la communication, Wolters Kluwer France ([sylvie.caron@wolterskluwer.com](mailto:sylvie.caron@wolterskluwer.com) ; 01 85 58 33 77)

*\* Cette étude porte sur les legaltechs, sociétés commerciales inscrites en France au registre du commerce et des sociétés. Elle a été réalisée sur la base d'un questionnaire qui leur a été adressé par mail et mis à disposition sur les réseaux sociaux, sur une période allant de septembre à décembre 2019.*

*Critères : être une société commerciale proposant des services en relation avec l'exercice du droit et de la justice, ayant son siège social en France. 102 startups ont répondu, sur lesquelles 68 correspondaient aux critères définis.*

## À propos des auteurs de cette étude

**Gaëlle Marraud des Grottes** est responsable éditoriale de la rubrique Tech & Droit et Rédacteur en chef du site Actualités du droit chez Wolters Kluwer. Après presque 10 ans à la tête de la Collection Lamy droit civil, elle analyse aujourd'hui pour les professionnels du droit les évolutions de la régulation des nouvelles technologies (*blockchain*, intelligence artificielle, plateformes en ligne, etc.).

**Géraldine Russell** : après avoir travaillé au Figaro, Géraldine Russell est journaliste depuis 3 ans chez Maddyness, média spécialisé dans l'entrepreneuriat, l'innovation et les startups françaises. Elle s'intéresse à l'actualité des acteurs numériques et plus particulièrement au financement de l'écosystème.

## À propos de Wolters Kluwer

Avec une offre de documentation et veille juridique, logiciels juridiques, annonces&formalités légales et formation& conférences, Wolters Kluwer intervient en France dans les domaines du droit et des ressources humaines, via des marques reconnues telles que Lamy et Liaisons sociales. Le chiffre d'affaires du groupe Wolters Kluwer est de 4,3 milliards d'euros en 2018. Le groupe est implanté dans plus de 40 pays, pour des clients de plus de 180 pays. Il emploie environ 19 000 collaborateurs. Le siège du groupe est à Alphen aan den Rijn aux Pays-Bas. L'action est cotée sur Euronext Amsterdam (WKL) et fait partie des indices AEX et Euronext 100. Wolters Kluwer dispose d'un programme d'ADR (American Depositary Receipt Program) parrainé de niveau 1, sur le marché hors-cote aux USA (WTKWY).

Pour plus d'information : [wolterskluwerfrance.fr](http://wolterskluwerfrance.fr) ou suivez notre fil d'info [@WoltersKluwerFr](https://twitter.com/WoltersKluwerFr) sur twitter ou le site [wolterskluwer.com](http://wolterskluwer.com) pour suivre l'actualité de notre groupe dans le monde.

## À propos de Maddyness

En huit ans, Maddyness est devenu le magazine de référence des *start-ups* en France, un incontournable pour les acteurs de la finance, des médias, des nouvelles technologies et de l'innovation en France. Chaque mois, ce sont plus de 550 000 lecteurs qui viennent y chercher l'inspiration et des conseils, s'abreuver d'actualités et découvrir les pépites dénichées par la rédaction. La mission de Maddyness ? Fournir à ses lecteurs un aperçu de ce que sera l'avenir des entreprises, de la culture, de l'innovation, des technologies et des sciences. Maddyness souhaite contribuer à façonner l'économie de demain en favorisant la capacité des Français à entreprendre et à innover. Actualités, analyse de tendances, mais aussi guides pratiques et conseils avisés, Maddyness, par la diversité de ses contenus, entend bien aller au-delà du rôle d'information d'un média en accompagnant véritablement ses lecteurs dans leur quotidien et dans le futur.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [maddyness.com](http://maddyness.com) ou suivez le fil d'info de la rédaction sur Twitter, Facebook, Instagram ou encore Youtube : [Bymaddyness](https://www.youtube.com/user/Bymaddyness).

## À propos du Conseil national des barreaux (CNB)

Le Conseil national des barreaux (CNB) est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale. Depuis 1992, c'est l'institution qui représente l'ensemble des avocats de France. Il a reçu de la loi des missions spécifiques qui régissent l'organisation de la profession.

## Contact : WOLTERS KLUWER Legal & Regulatory

Sylvie Caron

Directrice de la Communication France

Téléphone : 01 85 58 30 00

[sylvie.caron@wolterskluwer.com](mailto:sylvie.caron@wolterskluwer.com)